

Paris, le 8 janvier 2024

Les assureurs prennent de nouvelles mesures exceptionnelles en faveur des sinistrés à la suite des inondations de janvier dans les Hauts-de-France

- **La région des Hauts-de-France a vu de nouveau ses cours d'eau déborder après d'importantes intempéries sur des sols déjà saturés.**
- **Le secteur de l'assurance est toujours autant mobilisé pour accompagner les sinistrés à la suite de ces nouvelles inondations. La profession annonce donc plusieurs mesures exceptionnelles en faveur des personnes doublement sinistrées à la suite des inondations de novembre puis de janvier :**
 - **ne pas leur faire supporter une deuxième fois la franchise ;**
 - **simplifier les procédures d'expertise pour les dommages de même type que ceux déjà subis en novembre.**

Après les inondations de novembre 2023 qui ont entraîné de nombreux dommages dans plusieurs centaines de communes des Hauts-de-France, les assureurs et les sociétés d'expertise se sont fortement mobilisés pour accompagner les sinistrés. Ainsi, 98% des missions d'expertise ont été réalisées à fin décembre 2023. A cette date, plus de 60 millions d'euros ont déjà été réglés aux victimes de ces inondations, représentant en moyenne un acompte de 2 600 euros par assuré sinistré.

La région des Hauts-de-France, touchée par d'importants cumuls de pluie sur des sols déjà saturés depuis novembre dernier, a vu ses cours d'eau déborder après de nouvelles intempéries, entraînant des inondations dévastatrices au début du mois de janvier 2024. De nombreuses familles vivent une situation personnelle dramatique pour la deuxième fois en l'espace de quelques semaines. Les assureurs restent présents pour accompagner les sinistrés de ces nouvelles inondations.

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances, de la Souveraineté industrielle et numérique, a sollicité la profession pour qu'elle prenne des mesures exceptionnelles visant à soutenir nos concitoyens doublement touchés par ces inondations. Dans ce contexte, les assureurs, en accord avec CCR, le réassureur public du régime des catastrophes naturelles, annoncent plusieurs mesures en faveur des personnes dont l'habitation non encore réparée après les inondations de novembre 2023 a été une deuxième fois sinistrée à la suite des inondations de janvier 2024 :

- ne pas leur faire supporter une deuxième fois la franchise prévue par le régime des catastrophes naturelles ;
- simplifier les procédures d'expertise pour les sinistrés qui auraient déjà subi en novembre 2023 le même type de dommages ;
- tout mettre en œuvre pour faciliter les démarches des assurés et répondre le plus rapidement possible à leurs besoins.

Contacts presse

Jean-Baptiste Mounier
jmounier@franceassureurs.fr
+33 (0) 6 76 52 26 55

Fédération Française de l'Assurance

26 boulevard Haussmann, 75009 Paris
Téléphone : +33 1 42 47 90 00 | franceassureurs.fr
X : [@FranceAssureurs](https://twitter.com/FranceAssureurs) | LinkedIn : [FranceAssureurs](https://www.linkedin.com/company/franceassureurs)

Selon Florence LUSTMAN, présidente de France Assureurs : « *Les assureurs sont pleinement solidaires des victimes des nouvelles inondations dans les Hauts-de-France, quelques semaines à peine après un premier épisode catastrophique. La profession se mobilise sur le terrain, aux côtés des pouvoirs publics, afin d'accompagner les sinistrés face aux conséquences dramatiques de ces intempéries. C'est la raison pour laquelle nous annonçons des mesures exceptionnelles visant à simplifier et accélérer les démarches des sinistrés.* »

À propos de France Assureurs

France Assureurs est le nom d'usage de la Fédération Française de l'Assurance qui rassemble 252 entreprises d'assurance et de réassurance représentant 99 % du marché des entreprises régies par le Code des assurances.

L'assurance est au cœur des enjeux de société : à ce titre, France Assureurs a vocation à prendre une part active au débat public. Elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'assurance, en France et à l'international, qu'il s'agisse des questions de prévention, de protection, d'investissement ou d'emploi. Les données statistiques qu'elle centralise et son expertise lui permettent d'accompagner ses membres dans les évolutions du secteur. France Assureurs s'appuie sur un réseau de correspondants dans l'ensemble des territoires français pour accompagner les élus locaux en cas d'événement de grande ampleur ou pour valoriser les métiers de l'assurance ou encore pour relayer les positions du secteur.

« Mobiliser toutes les énergies de l'assurance pour faire avancer la société en confiance » est la raison d'être de France Assureurs.

France Assureurs - Faire avancer la société en confiance est une marque de la Fédération Française de l'Assurance.

Contacts presse

Jean-Baptiste Mounier
jb.mounier@franceassureurs.fr
+33 (0) 6 76 52 26 55

Fédération Française de l'Assurance
26 boulevard Haussmann, 75009 Paris
Téléphone : +33 1 42 47 90 00 | franceassureurs.fr
X : [@FranceAssureurs](https://twitter.com/FranceAssureurs) | LinkedIn : [FranceAssureurs](https://www.linkedin.com/company/franceassureurs)